



Contrats PERP non signés

Par toscane

Bonjour,

en 2004 notre conseiller financier nous a proposé à mon mari et moi un PERP chacun il nous a envoyé les formulaires afin de lui renvoyer signés (1 exemplaire pour la banque, 1 exemplaire pour nous et un exemplaire pour la société d'assurance) mais nous n'avons jamais renvoyé ces exemplaires signés car le principe ne nous convenait pas et ne nous correspondait pas. Mais les PERP ont été ouverts sans notre accord des versements se sont fait pendant 3 ans à peu près. Ensuite j'ai fait cessé ces versements. Actuellement nous avons environ 1200 euros chacun en capital sur ces 2 PERP aujourd'hui je veux récupérer cette argent car mon mari est au chômage et de plus j'imagine la rente à nos 65 ans vu le petit capital. puis-je faire annuler et clôturer et récupérer les capitaux de ces contrats du simple fait qu'ils ne sont pas signés. Je vous remercie de votre réponse.